

Hélène Martin  
877 route des pèlerins  
74400 Chamonix

Chamonix, le 3 mai 2013

Monsieur le directeur inter-régional  
des douanes et des droits indirects à Lyon  
6 rue Charles Biennier BP 2353  
69215 LYON cedex 02

PJ : une copie du livret de famille, une copie de l'acte de décès, un certificat médical du docteur Forte-Sohier, du Docteur Bettin, du Docteur Montigny, une photocopie d'un extrait du journal intime de mon mari et une photocopie d'un mail du 21/10/2010.

Monsieur le Directeur Inter-régional,

Je vous demande officiellement la reconnaissance en accident de service du suicide de mon mari Hugues Martin intervenu le 24 juillet 2012 pendant la période de congés annuels .

Ce drame m'ayant profondément choquée, je n'étais pas en capacité jusqu'à présent d'engager cette démarche et de recueillir tous les éléments qui me permettent d'affirmer qu'il existe un lien entre cet acte et le travail.

Je vous transmets en annexe un certain nombre de pièces prouvant l'origine professionnelle de cet accident.

Je me tiens à votre disposition si vous avez besoin d'éléments complémentaires.

Veuillez agréer Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.



Hélène Martin

copies : Délégation d'enquête du CHS CT de la Savoie  
Monsieur le président du CHS CT de la Savoie  
Madame le médecin de prévention de la Haute Savoie  
Messieurs les co- secrétaires généraux du syndicat SOLIDAIRES DOUANES  
Monsieur le secrétaire général du syndicat SNAD-CGT  
Monsieur le secrétaire général du syndicat USD-FO  
Monsieur le secrétaire général du syndicat UNSA DOUANES

Hélène Martin  
877 route des pèlerins  
74400 Chamonix

Le 12/05/2013

Messieurs,

En tant que membres de syndicat représenté au CHS CT de la Savoie, je vous adresse la photocopie de certains documents.  
Cordialement,

Hélène Martin

Montreuil, le **3 JUIL. 2013**

Messieurs les co-secrétaires généraux,

Par courrier du 10 juin, vous m'avez sollicitée, au nom de l'intersyndicale, au sujet de la démarche engagée par Madame Hélène MARTIN, laquelle souhaite que le suicide de son mari, Monsieur Hugues MARTIN, chef des services douaniers de la surveillance à Chamonix, soit reconnu comme accident de service.

J'ai pris connaissance avec attention du dossier de M. MARTIN, dont la disparition a suscité une forte et légitime émotion au sein la communauté douanière.

La demande formulée par Mme MARTIN est en cours d'instruction et je tiens à vous assurer que tout est mis en œuvre par les services compétents pour réunir les éléments nécessaires.

En premier lieu, comme c'est le cas pour chaque demande tendant à la reconnaissance d'un accident de service, un dossier est en cours de constitution sur la base duquel, le moment venu, la commission de réforme sera amenée à émettre un avis.

Je rappelle à cet égard que la reconnaissance d'imputabilité requiert l'établissement d'un lien unique, direct et certain entre l'acte suicidaire et la situation professionnelle de l'agent.

La demande a ainsi été relayée auprès des autorités compétentes pour se prononcer sur ce lien, et notamment auprès du médecin de prévention qui recevait M. MARTIN dans le cadre de la surveillance médicale professionnelle.

Par ailleurs, le comité hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT) du département de la Savoie diligente actuellement une enquête dont l'acceptation témoigne en elle-même de la volonté de transparence de l'administration dans cette affaire.

Monsieur Élie LAMBERT  
Monsieur Philippe BOCK  
Co-secrétaires généraux de  
Solidaires- Douanes  
93 bis, rue de Montreuil  
75011 PARIS

Je rappelle en effet que, en vertu de la doctrine définie dans le cadre du CHSCT ministériel, l'enquête ne revêt un caractère obligatoire que si l'acte suicidaire a été commis sur le lieu de travail ou avec utilisation d'une arme de service.

La délégation d'enquête, composée de représentants du personnel et de l'administration, de l'inspecteur santé et sécurité au travail et de l'assistant de prévention de la direction régionale de Chambéry, bénéficie depuis sa constitution, en novembre 2012, de l'ensemble des moyens nécessaires à l'exécution de sa mission.

Une salle de réunion et un véhicule de service ont été mis à sa disposition afin de faciliter la conduite des travaux.

Les membres de la délégation ont en outre pu recevoir l'appui d'un psychologue du travail.

Le rapport final n'a pas été produit à ce jour, une reprise des travaux étant prévue pour la rentrée.

Les conclusions de l'enquête contribueront, au même titre que l'avis émis par la commission de réforme, à éclairer la décision que je serai amenée à prendre à la suite de la demande formulée par Mme MARTIN.

Je vous prie de croire, Messieurs les co-secrétaires généraux, à l'assurance de ma considération distinguée.



Hélène CROCQUEVIEILLE



BOITE 56  
93 Bis, RUE DE MONTREUIL  
75 011 PARIS  
Tél.: 01.55.25.28.85  
Courriel: [solidaires-douanes@solidaires-douanes.org](mailto:solidaires-douanes@solidaires-douanes.org)

Paris le 5 juillet 2013

Mme Hélène Croquevieille  
Direction Générale des Douanes et Droits Indirects  
11, Rue des deux Communes  
93556 MONTREUIL Cedex

Madame la Directrice Générale,

Nous accusons réception de votre courrier de réponse au sujet de notre demande d'audience intersyndicale afin d'évoquer les suites que l'administration entend donner à la demande de Mme Martin en reconnaissance du suicide de son mari comme accident de service. Même si nous regrettons que vous n'ayez souhaité y donner suite, nous prenons note de votre souhait de ne vous prononcer qu'une fois les conclusions du rapport d'enquête du CHSCT de Savoie adoptées et après l'avis de la commission de réforme.

Tout d'abord nous tenons à vous remercier pour l'acceptation par l'administration du principe de l'enquête menée par le CHSCT de Savoie aux fins de déterminer les circonstances exactes ayant conduit au drame survenu à notre collègue de Chambéry ainsi que pour les moyens mis à disposition des représentants du personnel pour ce faire. Il est certain que sans ces derniers, la mise en œuvre de l'enquête dans des conditions sereines et satisfaisantes eût été particulièrement difficile.

Cependant afin de permettre à la commission de réforme de se prononcer en toute connaissance de cause et afin que celle-ci dispose de l'ensemble des éléments relatifs au dossier d'Hugues Martin, nous souhaiterions vivement que celle-ci n'ait à se prononcer qu'une fois les conclusions du rapport en CHSCT rendues et adoptées par ce dernier, sachant que celui-ci est en cours de finalisation et que son adoption ne devra plus tarder.

En espérant que ce modus operandi vous agréé et dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de recevoir, Madame la Directrice Générale, nos salutations respectueuses,

Les co-secrétaires généraux,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "P. Bock", written over a light blue horizontal line.

Philippe BOCK

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Elie Lambert", written over a light blue horizontal line.

Elie LAMBERT